

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Christine ROBINE, Marie-Christine MORIN, Denis ONFROY et Jean-Pierre WICART et Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE.

ABSENTS : Philippe GOHEL a donné procuration à Michel LECLERC Cyril LEMOIGNE, et Julien BERTOT (excusés)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Christine MORIN

TRAVAUX AU LOGEMENT 18 RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE

3 devis ont été demandés pour la réfection de l'installation d'assainissement. Les entreprises Boucé et GTP ont présenté une offre :

BOUCE 7 893,60 € TTC. Fosse toutes eaux 3000L, pompe de relevage eaux claires, démolition du petit bâtiment entre la cour et le jardin. Ne sont pas compris : l'extracteur éolien et le branchement électrique de la pompe.

SARL GTP 7 417,59 € TTC. Fosse toutes eaux 3000L, vidange et suppression de la fosse existante, pompe de relevage eaux chargées, ventilation sur pignon, raccordement électrique.

Le conseil décide de demander l'avis du SPANC.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Chantal Ducouret donne connaissance au conseil, des dégradations volontaires effectuées dans la salle polyvalente par les locataires, le week-end du réveillon.

Elle ajoute que le week-end du 14 janvier, les locataires ont arraché les gonds de la porte entre la salle et le couloir mais, qu'il n'y a pas eu d'autres dégradations pour cette location.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Qu'un état des lieux sera signé par les locataires au début et à la fin de la location.

Que l'agent, chargé du nettoyage de la salle, sera présent et associé à l'état des lieux de fin de location.

Que la location sera refusée aux personnes ayant endommagé la salle et/ou le matériel, lors d'une location précédente.

Que le chèque de caution devra être établi au nom du locataire ainsi que l'attestation responsabilité civile.

Que le montant de la caution est porté à 400€ pour tous les locataires.

RESTAURATION DE L'EGLISE

La Fondation du Patrimoine a versé le solde de la 1^{ère} convention, pour la restauration de l'église ; soit la somme de 20 906,90 €

Le Conseil Municipal remercie la Fondation du Patrimoine.

Denis Onfroy présente ensuite les comptes de l'association. Elle a reçu 3 750€ de dons, depuis le dernier versement à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil avait prévu de restaurer les vitraux 1-Jésus bénissant les enfants 8-Le sermon sur la montagne 12-St Jude et St Mathias 14-St Mathieu et St Simon et 16-St Barthélémy et St Philippe.

Mme Brigitte Galbrun, conservatrice des antiquités et objets d'arts au Conseil Général, propose de restaurer les vitraux 8, 9-Trilobe Dieu le Père, 14 et 16.

Les vitraux 14 et 16 peuvent être subventionnés à 30% et les vitraux 8 et 9, qui sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, à 50%, majorés de 5% si l'église est ouverte au public et de 5% supplémentaires si la commune obtient du mécénat.

Mme Galbrun demande une large mise en concurrence des maîtres-verriers.

BORNAGE RUE DE LA COUPLIERE

Dans le cadre de la division de la propriété de M. Denis FOUQUET « rue de la Couplière », le Maire s'est rendu sur place avec la Société SAVELLI pour effectuer le bornage de la parcelle, qui jouxte une voie communale et un chemin rural.

Le terrain est situé en zone constructible mais, une extension du réseau d'eau potable de 100ml est nécessaire. Le devis de l'entreprise SITPO est de 8 590,92 € TTC.

La PVR sera supprimée en 2015.

Le conseil refuse de prendre en charge le raccordement de la parcelle au réseau d'eau potable.